RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE PARIS VI

LICENCE

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°84-573 du 5 juillet 1984 modifié relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur;

Vu le décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux;

Vu le décret n°2002-590 du 24 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2002 relatif aux études universitaires conduisant au grade de licence ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 novembre 2005 relatif aux habilitations de l'Université Paris VI à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu l'avis conforme du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu les pièces justificatives produites par M. Pascal AUREGAN, né le 02 SEPTEMBRE 1982 à BEAUVAIS (OISE), en vue de son inscription au diplôme de licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévues par les textes réglementaires ;

Le diplôme de LICENCE de SCIENCES ET TECHNOLOGIES, Mention MATHEMATIQUES-INFORMATIQUE,

est délivré à M. Pascal AUREGAN

au titre de l'année universitaire 2006-2007,

et confère le grade de licence,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Paris, le 21 novembre 2007

Le Recteur d'Acag

Chancelier des antiersités

Le titulaire

JEAN-CHARLES POMEROL

Le Président

No

PARVI 6521504 200704075

MAURICE QUENET